

Madame, Monsieur,

Afin d'inscrire votre(vos) enfant(s) au service de restauration scolaire de la commune de Colpo pour la rentrée 2025-2026, nous vous remercions de bien vouloir fournir les documents suivants **avant le jeudi 31 juillet 2025** :

- Une fiche individuelle de renseignements.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile par enfant (à fournir au plus tard le 30 septembre 2025).
- Un RIB si vous souhaitez mettre en place les prélèvements bancaires. S'il n'y a pas de changement par rapport à l'année dernière, vous n'avez pas besoin de fournir à nouveau votre RIB.
Un mandat de prélèvement SEPA vous sera envoyé par mail qu'il faudra impérativement retourner « daté et signé » à la mairie ou par mail sur secretariat@colpo.fr.
- Pour les enfants concernés par un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), saisir une fiche de demande de prise en charge pour allergie/intolérance alimentaire A et B, pour une étude du dossier par notre prestataire de restauration. Pour les renouvellements de PAI, merci de refaire une demande.

Les documents utiles (fiche individuelle de renseignements, demande prise en charge PAI, règlement intérieur) sont disponibles à l'accueil de la mairie et sont téléchargeables sur le site internet de la commune, rubrique La restauration scolaire.

Pour les nouvelles inscriptions, après réception de votre dossier en mairie, un identifiant vous sera transmis par mail afin de vous permettre de créer votre propre mot de passe pour accéder à votre espace personnel sur le Portail Famille.

Les réservations de repas pour l'année scolaire 2025-2026 pourront être effectuées sur le Portail Famille à partir du 1^{er} août, et **jusqu'au lundi 25 août pour les repas de la semaine de rentrée.**

Pour rappel, l'utilisation du Portail Famille nécessite l'usage **d'un ordinateur** et ne fonctionne pas avec les autres supports tels que les smartphones ou les tablettes.

Laurence MORVAN
L'Adjointe au Maire

